

AVIS DE VENTE
N° 04/2025
TERRAINS A CARACTERE NON TOURISTIQUE
A LA ZONE DE DJERBA - MIDOUN

L'Agence Foncière Touristique se propose de céder au plus offrant, (03) lots de terrain à caractère non touristique sis à Djerba - Midoun, et qui se présentent comme suit (le soumissionnaire peut participer à une ou plusieurs parcelles) :

ZONE	N° DE PARCELLE	SUPERFICIE	TITRE FONCIER	VOCATION
Djerba-Midoun	1	5442 m ²	40718 MEDENINE	Résidentielle
	2	3341 m ²	38425 MEDENINE	
	2	2098 m ²	42492 MEDENINE	

Les personnes physiques ou morales souhaitant participer à cet appel d'offres doivent retirer le cahier des charges auprès du Bureau d'Ordre Central de l'A.F.T (03, rue HOOKER DOOLITTLE – 1002 Tunis Belvédère), ou bien au siège de l'une des Délégations Régionales de l'A.F.T centre à Sousse, (Rue Commandant Bejaoui, Immeuble Tour Bleu, B12), Sud à Djerba, (Rue de l'Environnement Houmt Souk), ou au bureau régional à Gabes, (Rue Salaheddine Al-Ayoubi, espace bâtiment, 2ème étage).

N° DE PARCELLE	SUPERFICIE	MONTANT DE LA CAUTION BANCAIRE
1	5442 m ²	QUATRE VINGT SEIZE MILLE DINARS (96.000D)
2	3341m ²	QUATRE VINGT QUATRE MILLE DINARS (84.000D)
2	2098m ²	CINQUANTE TROIS MILLE DINARS (53.000D)

Le montant de la garantie financière (caution bancaire jointe en annexe dans le cahier des charges signée et estampillée par l'établissement bancaire, en indiquant la date) est fixé comme indiqué au tableau ci-dessus à joindre l'original du document dans l'enveloppe de l'offre.

Toute enveloppe ne contenant pas la garantie bancaire sera rejetée.

Le soumissionnaire qui remportera l'achat du terrain ne peut récupérer la garantie financière qu'après l'établissement du contrat de vente, la garantie financière sera restituée aux restes des participants dont les offres n'ont pas été retenues,

Le soumissionnaire restera engagé par son offre pendant une période de 150 jours à compter du jour suivant la date limite de la réception des offres.

L'enveloppe déposée doit contenir l'offre, la garantie financière, les pièces administratives et les pièces financières telles que détaillées et présentées au chapitre 5 du cahier des charges.

Les offres doivent parvenir par voie postale (recommandé, ou par rapid-poste), ou remises directement au bureau d'ordre central contre décharge sous plis fermés au nom de Mr le Président Directeur Général de l'AFT à l'adresse suivante : **03, rue HOOKER DOOLITTLE – 1002 Tunis Belvédère** – et portant la mention «**Ne pas ouvrir – Avis d'appel d'offre N°04/2025 vente des terrains à caractère non touristique sis à Djerba - Midoun**».

La date limite de la réception des offres au siège de l'A.F.T est fixée au **19 Août 2025** à 13H30, le cachet du BOC de l'AFT faisant foi.

Les plis parvenus à l'A.F.T après ce délai seront rejetés.

Les plis seront ouverts en séance non publique dans un délai d'un jour ouvrable à compter de la date limite d'acceptation des plis.